



IURDPM

Protocole simplifié d'évaluation de la localisation auditive destiné à la clientèle présentant une déficience visuelle et auditive

DÉFINITION DU PROJET

Maintenir et développer ses habiletés auditives en lien avec la sécurité dans les déplacements s'avère crucial pour les personnes ayant une déficience visuelle et auditive. Ces habiletés contribuent à préserver leurs rôles sociaux et leur participation sociale. La localisation auditive, c'est-à-dire la capacité de déterminer la provenance des sons est l'une de ces habiletés. Sa mesure requiert un équipement spécialisé disponible seulement dans les établissements de santé et de services sociaux des grands centres urbains.

L'innovation consiste à proposer un protocole simplifié d'évaluation de la localisation auditive, validé et normalisé en utilisant des équipements disponibles dans la plupart des services d'audiologie de la province.

PUBLIC

- Personnes atteintes de surdit  ou d'une double d ficience sensorielle
-  quipes en d ficience physique n'ayant pas acc s aux  quipements sp cialis s de mesure de la localisation auditive

 TAT D'AVANCEMENT

Depuis 2010, des intervenants du programme conjoint en surdit cit  d veloppent une version simplifi e pour r aliser la mesure de localisation auditive avec des  quipements d j  disponibles dans les milieux cliniques. Une premi re version a  t  valid e puis appliqu e par trois  tablissements de r adaptation en 2015. Des am liorations ont  t  apport es et la seconde version a fait l'objet d'une validation en 2018. La phase actuelle consiste   terminer l'analyse des donn es,   concevoir une version finale du mat riel et    laborer des activit s de transfert des connaissances.

R ALISATIONS

- Analyse approfondie des donn es de validation recueillies en 2018
- Mise   jour du logiciel de collecte des r sultats.
- Conception finale du mat riel utilis 
- R daction d'un guide d'utilisation
-  laboration d'une formation destin e aux intervenants en r gion

PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQU S

- Chercheur principal : Tony Leroux, UdeM, IURDPM-CRIR
- Collaboration : Julie Dufour, IURDPM-CRIR; Agathe Ratelle, CIUSSS de la Mont r gie-Centre (Institut Nazareth et Louis-Braille); V ronique Dumont, Direction DI-TSA-DP

RETOMB ES

- Autonomie et s curit  dans les d placements des personnes pr sentant une double d ficience
- R duction du temps et des co ts associ s aux d placements des usagers pour obtenir des  valuations de base (transport, logement, pr sence d'un proche aidant, etc.)
- Am lioration de la qualit  de vie de ces personnes.
- Am lioration des pratiques professionnelles
- Optimisation du travail collaboratif interdisciplinaire
- Transfert et partage des connaissances
- Soutien   la participation sociale des personnes vivant avec des incapacit s physiques